

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE DAUPHIN)

OBJET : INONDATIONS DANS LA RÉGION DE L'OUEST

Compte tenu des récentes inondations survenues à Dauphin, le greffe de la Cour provinciale ne traitera que les affaires urgentes jusqu'à nouvel ordre. Cela concernera notamment les demandes de mise en liberté provisoire et toutes les affaires relatives à des prévenus en détention dans lesquelles les avocats estiment que leur client pourrait être libéré d'ici peu. Toutes les affaires concernant des prévenus en liberté feront l'objet d'un report administratif vers un rôle qui sera confirmé dès qu'une date de réouverture du tribunal aura été fixée.

Le greffe de la Cour provinciale de Swan River sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre patience et de votre compréhension. Nos pensées vont à tous les avocats, au personnel judiciaire, aux shérifs et aux habitants de Dauphin, de Swan River et des environs qui pourraient être confrontés à des inondations chez eux ou aux abords de leur domicile.

PUBLIÉ PAR :

« Original signé par : »

**Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : Le 1^{er} juillet 2026